

14/17
ans

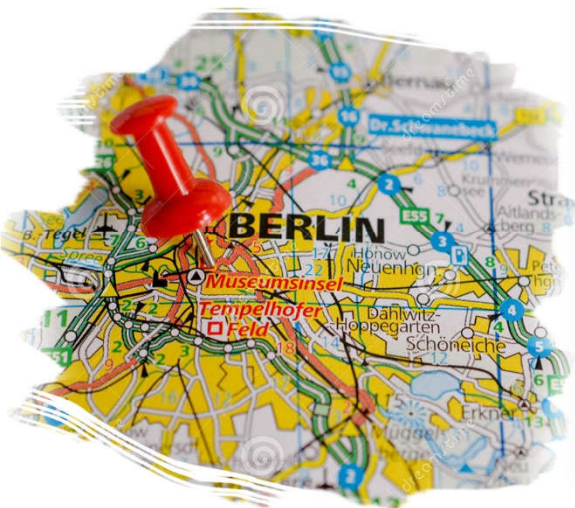
CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Les indispensables :

- Pièce d'identité
- Autorisation de sortie de territoire
- Carte Européenne assurance maladie



Berlin

Printemps

Willkommen in Berlin !

Ref : 074081001

Cette ville possède trois visages : Le Berlin historique, au cœur du plus grand conflit du XXème siècle comme peuvent le témoigner de nombreux musées et monuments comme celui de l'Holocauste fait de nombreux blocs de béton alignés.

Le Berlin "Ostalgique" qui témoigne de la période communiste et de la séparation. East side gallery, la partie du mur encore debout rappel aux Berlinois cette histoire douloureuse mais fascinante et émouvante à la fois.

Et enfin, le Berlin alternatif avec son ambiance branchée, ses quartiers animés et sa joie de vivre. Pour finir, direction le plus grand musée des jeux vidéos d'Europe, le « Computerspielemuseum », plus de 300 objets sont exposés dans le musée, les visiteurs peuvent essayer 35 jeux.

TRANSPORT

Des pré - acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Le voyage se fait en train jusqu'à Berlin.

SITE

► Situation géographique

Berlin est la capitale et la plus grande ville d'Allemagne. Située dans le nord-est du pays, Berlin compte environ 3,8 millions d'habitants. Berlin est une ville mondiale culturelle et artistique de premier plan. La ville abrite 166 musées, 142 bibliothèques et 60 théâtres

► L' hébergement

L'hébergement se fait en auberge de jeunesse.

► Le transport

Les déplacements se font en bus, en métro, jusqu'aux lieux de visites. Nous utiliserons aussi beaucoup nos pieds, d'où la nécessité de se munir de bonnes chaussures de marche sinon gare aux ampoules !

► Matériel

Sac à dos ou valise personnel, il n'y a pas besoin de duvet.





Durant notre séjour, nous nous installons à Berlin pour 7 jours. Pour nous déplacer, nous utilisons les transports en commun mais surtout nos pieds !

Le premier jour, nous commençons par nous installer à l'auberge et poser toutes nos affaires avant de partir visiter les lieux plus légers... Nous prenons les transports locaux quand cela est nécessaire mais c'est à pied que la ville se découvre le mieux alors gare aux ampoules et au mal de pied si tu n'es pas bien chaussé(e) !

Le contenu des journées est varié, équilibré entre culture et loisirs, marche et détente pour que chacun y trouve son compte. Nous attendons tes idées et tes envies pour concrétiser le programme et faire que chacun passe un séjour inoubliable. Mais attention, on est là avant tout pour partir à la découverte d'une terre lointaine, pas question de passer une semaine assis en terrasse ! Alors ouvre grand les yeux, tends l'oreille et ouvre les bras pour embrasser cette belle culture...

East side gallery

L'East Side Gallery est la plus grande partie conservée du mur de Berlin. Ses 1.3km sont couverts de fresques dessinées par des artistes juste après le chute du mur (en 1989). Classée au patrimoine des monuments historiques, elle est aujourd'hui l'une des plus grandes galeries en plein air du monde. Cette galerie est considérée comme un symbole de liberté. Dès 1980, 118 artistes issus de 21 pays différents se sont donnés rendez-vous pour décorer la plus longue fresque à ciel ouvert du monde. Les peintures reflètent avant tout le changement, l'euphorie et l'espoir d'un monde meilleur qui régnaient après la chute du mur.

En 1992, l'East Side Gallery est classée au patrimoine des monuments historiques.



Monuments et musées

L'Alexanderplatz est une place berlinoise située à l'est de la ville. C'est un important point de passage, que 300 000 personnes traversent chaque jour. Depuis le début du XXème siècle, c'est une plateforme de correspondance entre les différents moyens de transport : métro, train, tramway... La tour de télévision permet une vue imprenable sur tout Berlin. La porte de Brandebourg est un symbole de l'unité allemande. Plusieurs événements majeurs sont liés au monument.



Le Mémorial de l'holocauste à Berlin a été construit en souvenir de tous les Juifs d'Europe tués par les Nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Il se compose d'un champ de stèles rectangulaires, toutes semblables, sous lequel un centre de documentation est ouvert au public.



Cette oeuvre architecturale est celle de l'Américain Peter Eisenman. Les stèles qui composent le mémorial sont alignées de façon à former des allées perpendiculaires, mais les dalles sur lesquelles elles reposent ont différentes inclinaisons : le but est de rendre un effet de mouvement.

On en compte 2 711 en tout, mais ce chiffre n'a pas de valeur symbolique : il a été calculé par rapport à la superficie de ce terrain de 19 000 m².

Musée du jeu vidéo «Computerspielemuseum »

Ce musée au grand succès qui vit le jour en 1997, est le premier musée du genre au monde et s'inscrit dans la lignée du „Homo Ludens Digitalis“, l'homme qui évolue dans l'ère numérique. Dans ses nouvelles salles du quartier Friedrichshain sont exposées plus de 300 pièces dont de rares exemplaires d'origine comme le premier jeu produit en série Game Computerspace, les classiques comme **RaveSnake** et les oeuvres d'art telles GameArt et Interaction Performance. L'exposition permanente „Computerspiele. Evolution eines Mediums“ (Jeux vidéo – Evolution d'un média) qui débuta en janvier 2011, met la lumière sur la vaste histoire culturelle des jeux, à commencer par les premiers jeux électroniques allemands „Nimrod“, puis „Wall of Hardware“ avec cinquante „Spielmaschinen“, de la „Brown Box“ (1968) à la Xbox (2011). De plus, plusieurs expositions temporaires sont prévues sur l'histoire du jeu, ainsi que sur les dernières évolutions de la culture du jeu vidéo.



ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 6 à 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 18 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

► L'alimentation :

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge avant de débiter nos journées de découvertes. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Les dîners sont pris à l'auberge ou à l'extérieur. Ce sont des repas chauds préparés par l'équipe de cuisine sur place. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays. Chacun d'entre nous doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives avec l'aide des adultes (courses, préparation des pique-niques, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun. Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

► Déroulement de la journée:

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir, de répondre le plus possible à leurs attentes.

► Le réveil

Il se fera en fonction de l'état de fatigue des jeunes. Il est important de gérer au mieux son sommeil afin de profiter un maximum des visites. Le départ de la journée se fera entre 9h00 et 10h30.

► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil donc le coucher se fera vers 22h/22h30, selon l'état de fatigue des jeunes. De plus le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée.

► Le linge

Il ne sera pas lavé pendant le séjour, sauf cas particulier.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Téléphone : Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. Les codes d'accès sont transmis dans la convocation de départ. L'équipe d'encadrement va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour vos enfants!

► Rappel réglementaire

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur :

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs.

La possession et la consommation de drogue constituent un délit.

La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

► Informations avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer ton voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

L'équipe du séjour prendra contact avec le jeune et la famille avant le séjour.

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. **Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante**, 30 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.

Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

► Objet de valeur

Les objets de valeurs tels que le téléphone portable, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en communs et les centres-villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES



Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Carte européenne d'assurance maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Attention il faut impérativement envoyer avant le 15/03/23 :

- Photocopie de la pièce d'identité du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourufoval@fol74.org

Ou

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74

3 avenue de la Plaine –

BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	Conseillé	Dans la valise	Sur soi	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLOS	6				
PULL ou SWEET chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDAS ou PANTACOURT	2				
PANTALON	2				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	6				
PAIRES DE CHAUSSETTES	6				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
BASKETS ou CHAUSSURE DE MARCHE	1				
TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier	1				

- ◆ Penser aux serviettes microfibrés : gain de place et séchage rapide !
- ◆ Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer
Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾
Délivré(e) le : | | | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »